

## TPE : Fonds d'accompagnement au conseil

### Missions de conseil : la Communauté de communes vous accompagne

Leff Armor propose de mettre en place un fond d'accompagnement au conseil pour un montant global de 30 000 €.



Accompagner les TPE en difficulté **jusqu'au 30 juin 2021** par la prise en charge d'une partie de **mission de conseil**.

Ressources humaines, stratégie, marketing, finances, numérique : accompagnement des entreprises par un expert :

- Prise en charge forfaitaire de 500 € pour la 1<sup>ère</sup> étape, à savoir le diagnostic de l'entreprise,
- Prise en charge de 1 000 € pour la 2<sup>ème</sup> étape, à savoir le démarrage de l'accompagnement individuel pour la mise en œuvre du plan d'actions (cette étape est facultative).

La participation est plafonnée à 80 % des dépenses éligibles.

### Conditions d'accès :

- Être TPE de - de 10 salariés et - de 2 millions € de chiffre d'affaires quel que soit le statut et l'activité.
- Siège social sur le territoire de Leff Armor
- Pas de procédure collective au 15 décembre 2020.

Seront exclues : les SCI, les sociétés ayant un objet immobilier ou financier et les affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint, les filiales de groupes.

### Dépenses éligibles :

- Prestataire : Prestation de conseil par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor ou un consultant implanté en Bretagne et inscrit au RCS sous le code NAF 7022 ZZ (conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)
- Thématiques retenues : ressources humaines, stratégie, marketing, finances, numérique.

### Pièces à fournir

Courrier de sollicitation  
du fonds accompagné du  
dossier complété

Devis (non signé à la date de dépôt de  
la demande) qui détaillera précisément  
le contenu de la prestation  
et les objectifs recherchés

RIB

### Modalités de versement :

- 70 % lors de la signature de l'arrêté d'attribution,
- 30 % sur présentation de la facture acquittée.

Dossier de demande de subvention  
téléchargeable sur [www.leffarmor.fr](http://www.leffarmor.fr)

# Créateurs d'entreprises en 2020 : octroi d'une subvention de 1000 €

Leff Armor et la Région Bretagne souhaitent contribuer financièrement à l'accompagnement des créateurs d'entreprises qui ne bénéficient pas des aides gouvernementales.

## Conditions d'accès :

- Toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante, de moins de 10 salariés et moins de 2 millions de chiffre d'affaires, implantée sur Leff Armor et créée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020.

Sont exclus du dispositif :

- les microentreprises,
- les transferts d'activité,
- le commerce de gros,
- les commerces non sédentaires,
- les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...),
- les activités de services à la personne (portage de repas, ménage ...),
- le secteur médical et paramédical,
- les professions libérales,
- les activités financières (banques, assurances...),
- les SCI, sauf dans les cas où au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation ou par des associés de la société d'exploitation

**Dossier à déposer à Leff Armor  
avant le 31/03/2021**

Dossier de demande de subvention  
téléchargeable sur [www.leffarmor.fr](http://www.leffarmor.fr)

Courrier de sollicitation  
du fonds

Fiche de demande de subvention

Extrait kbis

# Pass Commerce Artisanat numérique

A Leff Armor, le Pass Commerce Artisanat s'adapte jusqu'au 30 juin 2021 avec un dispositif de crise dédié à la digitalisation et numérisation.



## Pass Commerce Artisanat numérique

Mêmes conditions (nombre de salariés/CA) que le Pass Commerce Artisanat : pour vous accompagner dans **vos projets numériques d'un montant > à 2 000€**

Soutien global de 50 %



## Pass Commerce Artisanat

Artisans et commerçants, bénéficiez du soutien de Leff Armor et du Conseil régional !

Pour les TPE de moins de 7 salariés et moins d'1 million de CA HT

Financement de 30 % de vos dépenses d'investissements matériels et immatériels (sous réserve d'éligibilité)

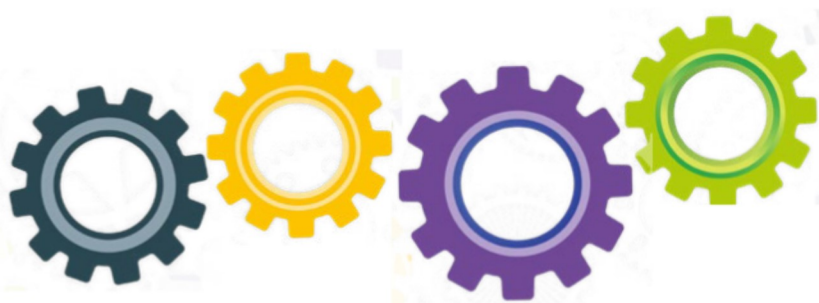
Dépenses minimum abaissées à 3 000 € au lieu de 6 000 € jusqu'au 30 juin 2021.



**Les commerces de proximité de nouveau ouverts !**

**Achetons local**, nos commerçants comptent sur nous.

#Toussolidaires



Contactez le service  
Développement économique :  
02 96 70 17 04  
ou [lucie.beaudic@leffarmor.fr](mailto:lucie.beaudic@leffarmor.fr)

